



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING

Séance du 5 juin 2026
DL2026-05-01

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à dix-sept heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Estaing, dûment convoqué le premier juin, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 15	<u>Présents</u> : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, ALAZARD Virginie, TRIN
Membres présents : 14	Arnaud, COMBES Martine, LEHAIRE Dominique, GIRAUDON Jean-Michel,
Quorum : 8	BAUDY Alain, DOYON Virginie, PAGES Christine, BURGUIERE Céline,
	SENEJEAN Jean-Louis, MARC Chantal, SALLES Marguerite.
Suffrages exprimés : 15	
Pour : 15	<u>Excusée</u> : RIDACKER Isabelle
Contre : 0	
Abstentions : 0	<u>Secrétaire de séance</u> : TRIN Arnaud

Objet : Désignation du secrétaire de séance

Vu l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « au début de chacune de ses séances, le conseil nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance ».

Conformément aux dispositions de cet article, le conseil municipal est invité à nommer un membre du conseil pour remplir les fonctions de secrétaire pour la durée de la présente séance.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Désigne Monsieur TRIN Arnaud pour remplir les fonctions de secrétaire de séance pour la durée de présente séance.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, TRIN Arnaud

Le Maire, COUSERAN Nathalie



Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture et publié le

08 JUIN 2026

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20260605-202605_01-DE
Reçu le 08/06/2026



L'an deux mille vingt-six le cinq juin à dix-sept heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Estaing, dûment convoqué le premier juin, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 15	Présents : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, ALAZARD Virginie, TRIN Arnaud, COMBES Martine, LEHAIRE Dominique, GIRAUDON Jean-Michel, BAUDY Alain, DOYON Virginie, PAGES Christine, BURGUIERE Céline, SENEJEAN Jean-Louis, MARC Chantal
Membres présents : 13	
Quorum : 7	
Suffrages exprimés : 14	Excusée : RIDACKER Isabelle
	Ne prend part au vote : SALLES Marguerite
	Secrétaire de séance : TRIN Arnaud

Objet : Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin majoritaire

Vu le code électoral ;
Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Vu la circulaire du ministre de l'intérieur n° INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;
Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 11 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

- Composition du bureau électoral

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :
M. SENEJEAN Jean-Louis, Mme COMBES Martine, Mme BURGUIERE Céline et Mme ALAZARD Virginie
et d'un secrétaire de séance M TRIN Arnaud
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Mme le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.
Le conseil municipal d'Estaing doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

- 1. Élection des délégués

Les candidatures enregistrées :

- Liste COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe et ALAZARD Virginie
- MARC Chantal

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents et représentés	13
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	13

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20260605-202605_02-DE
Reçu le 05/06/2026

Majorité absolue	7
------------------	---

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
BRUNET Philippe	11	Onze
ALAZARD Virginie	11	Onze
COUSERAN Nathalie	11	Onze
MARC Chantal	2	Deux

- M BRUNET Philippe a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat de délégué.
- Mme ALAZARD Virginie a été proclamée élue et a déclaré accepter le mandat de délégué.
- Mme COUSERAN Nathalie a été proclamée élue et a déclaré accepter le mandat de délégué.

- 2. Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées :

- Liste TRIN Arnaud, COMBES Martine et LEHAIRE Dominique

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

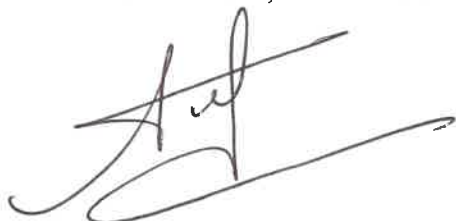
Nombre de conseillers présents et représentés	13
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2
Nombre de suffrages exprimés [c - (d + e)]	11
Majorité absolue	6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
COMBES Martine	11	Onze
LEHAIRE Dominique	11	Onze
TRIN Arnaud	11	Onze

- Mme COMBES Martine a été proclamée élue et a déclaré accepter le mandat de suppléant.
- M LEHAIRE Dominique a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat le mandat de suppléant.
- M TRIN Arnaud a été proclamé élu et a déclaré accepter le mandat le mandat de suppléant.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, TRIN Arnaud



Le Maire, COUSERAN Nathalie



Certifié exécutoire
Transmis à la Préfecture et publié le

05 JUIN 2026

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING

Séance du 5 juin 2026
DL2026-05-03

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à dix-sept heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Estaing, dûment convoqué le premier juin, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Quorum : 8

Présents : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, ALAZARD Virginie, TRIN Arnaud, COMBES Martine, LEHAIRE Dominique, GIRAUDON Jean-Michel, BAUDY Alain, DOYON Virginie, PAGES Christine, BURGUIERE Céline, SENEJEAN Jean-Louis, MARC Chantal, SALLES Marguerite.

Suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Excusée : RIDACKER Isabelle
Secrétaire de séance : TRIN Arnaud

Objet : Approbation du procès-verbal du 27 avril 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire donne lecture du Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 27 avril 2026.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 27 avril 2026
- Autorise Madame le Maire a signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, TRIN Arnaud

Le Maire, COUSERAN Nathalie



Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le

08 JUIN 2026

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
012-211200985-20260605-202605_03-DE
Reçu le 08/06/2026



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING

Séance du 5 juin 2026
DL2026-05-04

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à dix-sept heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Estaing, dûment convoqué le premier juin, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 15	<u>Présents</u> : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, ALAZARD Virginie, TRIN Arnaud, COMBES Martine, LEHAIRE Dominique, GIRAUDON Jean-Michel, BAUDY Alain, DOYON Virginie, PAGES Christine, BURGUIERE Céline, SENEJEAN Jean-Louis, MARC Chantal, SALLES Marguerite.
Membres présents : 14	
Quorum : 8	
Suffrages exprimés : 15	
Pour : 15	<u>Excusée</u> : RIDACKER Isabelle
Contre : 0	
Abstentions : 0	<u>Secrétaire de séance</u> : TRIN Arnaud

Objet : Décisions prises en application des délégations consenties par le conseil municipal au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L 2122-22 du CGCT,
Vu la délibération DL2026-02-006 de délégation du conseil municipal à Madame le Maire,

Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le précédent conseil telles que mentionnées ci-après :

2026-05 du 18 mai 2026	Virement de crédit n°1 budget Commune
2026-06 du 18 mai 2026	Virement de crédit n°1 budget Camping

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance, TRIN Arnaud

Le Maire, COUSERAN Nathalie



Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le

08 JUIN 2026

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture

012-211200985-20260605-202605_04-DE

Reçu le 08/06/2026



DEPARTEMENT
DE L'AVEYRON

Commune D'ESTAING

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL D'ESTAING

Séance du 5 juin 2026
DL2026-05-05

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à dix-sept heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Estaing, dûment convoqué le premier juin, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Nathalie COUSERAN, Maire.

Membres en exercice : 15	Présents : COUSERAN Nathalie, BRUNET Philippe, ALAZARD Virginie, TRIN Arnaud, COMBES Martine, LEHAIRE Dominique, GIRAUDON Jean-Michel, BAUDY Alain, DOYON Virginie, PAGES Christine, BURGUIERE Céline, SENEJEAN Jean-Louis, MARC Chantal, SALLES Marguerite.
Membres présents : 14	
Quorum : 8	
Suffrages exprimés : 15	
Pour : 15	Excusée : RIDACKER Isabelle
Contre : 0	
Abstentions : 0	Secrétaire de séance : TRIN Arnaud

Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offre

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales, Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et de 3 membres suppléants du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Considérant le conseil municipal du 27 avril au cours duquel Mme le Maire a présenté les conditions de dépôt des listes.

Considérant que l'élection des membres de la CAO se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret » à l'élection des membres de la CAO (article L. 2121-21 du CGCT).

La liste suivante est proposée :

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres Suppléants</i>
BRUNET Philippe	BAUDY Alain
SALLES Marguerite	MARC Chantal
TRIN Arnaud	ALAZARD Virginie

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De ne pas procéder au scrutin secret
- Sont élus à la commission d'appel d'offres :

<i>Membres titulaires</i>	<i>Membres Suppléants</i>
BRUNET Philippe	BAUDY Alain
SALLES Marguerite	MARC Chantal
TRIN Arnaud	ALAZARD Virginie

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire, COUSERAN Nathalie

Le secrétaire de séance, TRIN Arnaud

Certifié exécutoire

Transmis à la Préfecture et publié le

08 JUIN 2026

Délais et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture

012-211200985-20260605-202605_05-DE

Reçu le 08/06/2026



